

Compte-rendu

A Paris, le 21 janvier 2025

Points clés des échanges sur l'organisation, les conditions de travail et les enjeux budgétaires au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

CSA de l'administration centrale du 18 décembre 2025

Présidence : Cécile BIGOT-DEKEYZER, Secrétaire générale du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

FO Agriculture était représentée par : Patrice CHASSET.

Introduction

Le présent compte-rendu fait état des échanges entre les organisations syndicales et l'administration du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire sur plusieurs enjeux relatifs à l'organisation interne, aux conditions de travail, ainsi qu'aux perspectives budgétaires. Les discussions ont abordé des sujets variés, notamment la réorganisation des espaces de travail, les défis liés à l'attractivité des postes, les préoccupations sur la gestion du budget 2025, ainsi que les ajustements nécessaires en matière de formation continue et de réactivité face aux crises. L'administration a pris note des préoccupations exprimées par les représentants des personnels, en particulier celles concernant la surcharge de travail, le Flex Office, les systèmes d'information et le recrutement, et a annoncé des mesures visant à améliorer les conditions de travail, à renforcer la coordination des services et à répondre aux attentes exprimées. En outre, des modifications organisationnelles ont été présentées, avec notamment la réorganisation de la délégation à la formation continue en administration centrale pour optimiser les ressources humaines et organisationnelles. Ce document résume les principaux points discutés et les réponses apportées par l'administration, tout en soulignant les actions prévues pour aborder l'avenir.

Résumé

Échanges sur l'organisation, les conditions de travail et les perspectives budgétaires au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire : Concernant l'organisation des bureaux, des préoccupations ont été soulevées, notamment à la DGER, sur des espaces de travail inadaptés, notamment en raison de bureaux trop petits et mal conçus, sans prise en compte du télétravail. L'administration a reconnu ces problèmes et a annoncé des ajustements pour janvier 2025. Par ailleurs, des difficultés de recrutement et une surcharge de travail ont été signalées, affectant la qualité de vie au travail. En réponse, un plan pour améliorer l'attractivité des postes, particulièrement dans les métiers du numérique, est en cours. En matière de dialogue social, **FO Agriculture** a exprimé des inquiétudes sur la réduction du temps consacré aux échanges depuis la réorganisation des instances. L'administration a précisé que cette diminution était due à une rationalisation des réunions, tout en réaffirmant son engagement à maintenir des échanges informels. Concernant le budget 2025, des inquiétudes ont été émises sur les restrictions budgétaires, mais l'administration a précisé que les dépenses seraient limitées aux services votés, en priorité pour les dépenses essentielles. La réorganisation de la délégation à la formation continue a également suscité des préoccupations sur la gestion des effectifs, mais l'administration a assuré que ce transfert visait à renforcer les équipes sans affecter les missions des agents. Enfin, l'administration a évoqué plusieurs points à venir, comme la révision du RIFSEEP en 2025, la finalisation du parapheur électronique du MASA et la relocalisation du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) prévue pour 2028.

Modifications organisationnelles : Le rattachement de la délégation d'administration centrale à la formation continue (DAC-FC) à la délégation du soutien aux services (DSS) a été décidé pour optimiser les ressources. Des inquiétudes ont été exprimées sur la charge de travail et la dilution des responsabilités, menant à une abstention des représentants des personnels lors du vote.

Plan de Continuité d'Activité (PCA) : Le PCA a été révisé après les crises récentes (COVID-19, pénuries énergétiques, cybersécurité). Il a pour but de garantir la continuité des missions essentielles. Des préoccupations sur la surcharge de travail, la formation et la coordination avec les services déconcentrés ont été soulevées, et l'administration a promis de renforcer la communication et la sensibilisation des agents.

Questions diverses : Lors des discussions sur les questions diverses, plusieurs sujets ont été abordés, notamment le Flex Office, qui suscite des préoccupations concernant son impact sur le confort et l'organisation du travail. L'administration a reconnu ces enjeux et prévoit des ajustements pour mieux équilibrer flexibilité et efficacité. Concernant le recrutement, les représentants des personnels ont demandé une révision des grilles salariales des contractuels pour améliorer l'attractivité des postes. En réponse, l'administration a précisé que les rémunérations sont ajustées en fonction des compétences et des contraintes budgétaires. Sur le sujet des systèmes d'information, les représentants des personnels ont insisté sur la nécessité de mieux prendre en compte les besoins métiers dans les choix technologiques. L'administration a confirmé ses efforts pour moderniser les outils et sensibiliser aux risques liés à la cybersécurité. Par ailleurs, **FO Agriculture** a signalé un retard dans l'indemnisation des agents ayant participé aux Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 2024. L'administration a assuré que des mesures sont en cours pour régulariser la situation. En ce qui concerne RIALTO et la charte des temps, ces points seront révisés en 2025. Enfin, des initiatives de sobriété énergétique et de mobilités douces, telles que la mise à disposition de vélos électriques et l'installation de systèmes d'éclairage intelligents, sont déjà en place, avec un travail en cours pour faciliter l'accès aux vélos. En résumé, l'administration prend en compte les préoccupations soulevées par **FO Agriculture** et met en place des actions pour améliorer les conditions de travail, la gestion des recrutements, la modernisation des systèmes d'information, tout en poursuivant des efforts pour la sobriété énergétique et les mobilités douces.

Introduction.....	1
Résumé.....	2
Déclarations liminaires et réponses aux déclarations liminaires.....	4
Approbation du PV du CSA-AC du 12 juin 2024.....	5
Décision modifiant l'organisation du secrétariat général du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.....	5
De quoi parle-t-on ?.....	5
Discussion.....	5
Vote et motivations des votes.....	6
Plan de Continuité d'Activité (PCA) au MASA.....	6
De quoi parle-t-on ?.....	6
Discussion.....	6
Analyse de FO Agriculture.....	7
Questions diverses.....	7
Flex Office et conditions de travail.....	7
Recrutements et attractivité des postes.....	7
Systèmes d'information.....	8
RIALTO et charte des temps.....	8
Sobriété énergétique et mobilités douces.....	8
Annexe : Déclaration liminaire de FO Agriculture au CSA AC du 18 décembre 2024.....	9

Déclarations liminaires et réponses aux déclarations liminaires

En annexe, notre déclaration liminaire

Organisation spatiale des bureaux : Plusieurs organisations ont exprimé leur insatisfaction concernant la réorganisation des espaces de travail, notamment à la DGER, déplorant un manque de concertation et des conditions jugées inéquitables dans la répartition des bureaux. Elles ont notamment pointé que des bureaux prévus pour deux personnes en accueilleraient trois, sans prise en compte du télétravail.

Charge de travail et attractivité : Plusieurs organisations ont souligné les difficultés de recrutement, la surcharge de travail et l'impact sur la qualité de vie au travail. Elles ont demandé un groupe de travail spécifique pour améliorer l'attractivité des postes.

Dialogue social : **FO Agriculture** a relevé une réduction notable du temps consacré au dialogue social depuis la réorganisation des instances (passage des comités techniques spécial – CTS – au CSA AC). Elle a exprimé le souhait d'un renforcement des échanges pour l'année 2025.

Budgets et perspectives 2025 : Plusieurs organisations ont fait part de leurs inquiétudes quant aux restrictions budgétaires et à leurs conséquences sur les effectifs et les projets.

Formation et compétences : La restructuration de la délégation à la formation continue a été questionnée, notamment sur la gestion des effectifs et l'impact sur les missions de formation.

Réponses de l'administration

Organisation spatiale et télétravail : L'administration a reconnu les insatisfactions liées à la réorganisation des bureaux à la direction générale de l'enseignement agricole (DGER) et a précisé que des ajustements seraient possibles en janvier 2025, en tenant compte des retours des agents. Elle a confirmé que les réaménagements visaient à rapprocher les équipes et à optimiser l'utilisation des espaces collectifs.

Dialogue social : L'administration a déclaré que la fréquence réduite des CSA AC n'était pas un signe de désintérêt pour le dialogue social, mais résultait de la rationalisation des instances. Elle a affirmé son engagement à maintenir des échanges informels et à organiser des groupes de travail si nécessaire.

Attractivité et conditions de travail : L'administration a indiqué qu'un plan pour améliorer l'attractivité des postes était en cours d'élaboration, avec une attention particulière sur les métiers du numérique et les équilibres budgétaires pour renforcer les équipes.

Formation continue : Concernant la formation, l'administration a expliqué que le transfert de la délégation à la formation continue à la délégation de soutien aux services (DSS) visait à renforcer les équipes et à mutualiser les compétences, sans modifier les missions des agents concernés. Elle s'est engagée à surveiller la charge de travail et à ajuster les moyens si nécessaire.

Budget et services votés : Sur la question budgétaire, l'administration a expliqué que les dépenses seraient limitées aux services votés jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2025. Les priorités incluent les dépenses de fonctionnement essentielles, comme les salaires.

Pour **FO Agriculture**, les échanges autour des déclarations liminaires ont été constructifs, avec des points de tension autour des conditions de travail et du dialogue social. L'administration a affiché sa volonté de poursuivre les discussions et d'apporter des solutions concrètes aux problèmes soulevés, tout en intégrant les contraintes budgétaires actuelles.

Autres aspects abordés par l'administration : Le RIFSEEP n'est pas spécifique à l'administration centrale pour lequel un processus de révision est prévu à compter de 2025. Le parapheur électronique du MASA sera finalisé en 2025, La relocalisation du CGAAER à compter de 2028, année où le site de Vaugirard ne sera plus loué par le MASA, n'est pas encore défini, Plusieurs scénarii sont possibles,

Approbation du PV du CSA-AC du 12 juin 2024

Report au prochain CSA-AC.

Décision modifiant l'organisation du secrétariat général du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

De quoi parle-t-on ?

Ce point à l'ordre du jour concerne une décision modifiant celle du 21 juin 2024, relative à l'organisation du secrétariat général du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette modification prévoit le rattachement de la délégation d'administration centrale à la formation continue (DAC-FC) à la délégation du soutien aux services (DSS).

L'objectif principal est d'optimiser les moyens humains et organisationnels, en intégrant une équipe de formation continue au sein d'une structure plus large, capable de mieux répondre aux besoins transversaux des différentes directions d'administration centrale.

Discussion

Clarification de l'organisation : Les participants ont exprimé des préoccupations concernant la répartition des responsabilités entre les équipes actuelles et celles de la DSS. Il a été précisé que le transfert n'implique pas de modification des missions des agents concernés, mais un renforcement organisationnel pour accroître leur efficacité.

Charge de travail : Des questions ont été posées sur la capacité des équipes actuelles à absorber cette réorganisation sans surcharge. Une réorganisation interne est envisagée pour redistribuer les missions managériales, notamment au sein du pôle de formation.

Neutralité et gouvernance : Il a été rappelé que la présidence des commissions d'attribution des CPF, assurée jusqu'à présent par la DAC-FC, resterait sous la responsabilité des instances actuelles pour garantir la neutralité.

Dialogue social : Plusieurs organisations syndicales ont souligné la nécessité d'un suivi régulier pour évaluer les impacts de cette réorganisation sur les agents concernés et sur la qualité des formations proposées.

Vote et motivations des votes

Le projet de décision a été soumis au vote des membres du CSA.

Résultat : L'ensemble des représentants syndicaux se sont abstenus.

Motivations des votes : Les abstentions ont principalement reflété des préoccupations sur la charge de travail et le risque de dilution des responsabilités.

Plan de Continuité d'Activité (PCA) au MASA

De quoi parle-t-on ?

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) du ministère en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) est un dispositif stratégique destiné à garantir la continuité des missions essentielles en cas de perturbations majeures, telles que les crises sanitaires, énergétiques, informatiques, ou autres événements exceptionnels.

Son objectif principal est de :

- Prioriser les missions critiques.
- Assurer la résilience des systèmes d'information.
- Mobiliser les agents et adapter les ressources pour maintenir le service public dans des conditions optimales.

Le PCA s'appuie sur des fiches méthodologiques, des exercices réguliers, et une coordination entre les structures centrales et déconcentrées pour anticiper les scénarios de crise.

Discussion

État des lieux et évolutions récentes : Le PCA a été révisé à la lumière des crises récentes, notamment la pandémie de COVID-19, les pénuries énergétiques, et les enjeux liés à la cybersécurité. Des exercices réguliers sont réalisés pour tester la résilience des systèmes d'information et la capacité des équipes à réagir en cas de crise. Une annexe opérationnelle a été ajoutée au PCA, détaillant les actions à entreprendre avant, pendant et après une crise.

Surcharge de travail, Manque de formation, Coordination avec les services déconcentrés et Flex Office

Les agents subissent une pression croissante, notamment dans les secteurs sensibles tels que l'informatique et la gestion des crises. Les représentants ont souligné le besoin de renforcer la sensibilisation aux cyberrisques et d'améliorer la formation sur les outils numériques. Les représentants ont insisté sur l'importance d'une meilleure articulation entre l'administration centrale et les services en région.

Réponses et engagements de l'administration : L'administration a rappelé la mise en œuvre de fiches méthodologiques adaptées aux crises, incluant les risques spécifiques (pénuries, interruptions électriques, cybersécurité). Des efforts seront faits pour renforcer la communication interne et sensibiliser davantage les agents. Les propositions des représentants des personnels sur l'amélioration des conditions de travail seront examinées dans un cadre de concertation.

Analyse de **FO Agriculture**

Pour **FO Agriculture**, le PCA constitue une pierre angulaire de la résilience du MASA face aux crises. Bien qu'il intègre des dispositifs robustes, plusieurs points d'amélioration restent à adresser :

- **Conditions de travail des agents** : La surcharge de travail et les besoins en formation demeurent des préoccupations majeures.
- **Coordination accrue** : Une meilleure communication entre les services centraux et déconcentrés est indispensable.
- **Approche proactive** : La mise à jour régulière des outils et exercices permettra d'anticiper efficacement les crises futures.

L'administration s'est engagée à poursuivre le dialogue avec les représentants des personnels pour affiner le PCA et répondre aux attentes exprimées. Des bilans réguliers seront organisés pour suivre les progrès réalisés.

Questions diverses

Flex Office et conditions de travail

FO Agriculture a exprimé des préoccupations sur l'impact du Flex Office sur les conditions de travail, notamment en termes de confort, d'organisation et de disponibilité des espaces et a souligné la nécessité de garantir des conditions équitables pour tous les agents, qu'ils soient en télétravail ou en présentiel.

L'administration a reconnu ces enjeux et indiqué travailler sur des ajustements pour améliorer l'équilibre entre flexibilité et efficacité. Une expérimentation en cours permettra d'adopter les meilleures conditions de mise en place du flex-office quand il s'avère pertinent,

Recrutements et attractivité des postes

Les représentants des personnels ont pointé les difficultés de recrutement dans certains métiers en tension, en particulier dans le secteur informatique et pour les postes nécessitant des compétences techniques spécifiques. Ils ont demandé une révision des grilles salariales des contractuels pour aligner les rémunérations sur le marché et améliorer l'attractivité des postes, notamment en région. Les OS soulignent que le BSIAL du SNUM est en souffrance. Les salaires et conditions de travail des contractuels ne sont pas à la hauteur de leur investissement.

L'administration répond que si les grilles fixent le cadre, notamment les plafonds possibles, les contractuels sont rémunérés en fonction de leurs métiers et de leurs compétences. Elle a précisé que des efforts étaient en cours pour renforcer les effectifs, mais que les contraintes budgétaires limitaient les marges de manœuvre.

Systèmes d'information

Les discussions ont mis en lumière les défis liés à l'obsolescence des systèmes d'information, qui affecte directement l'efficacité des services. Les représentants des personnels ont demandé une meilleure prise en compte des besoins métiers dans les choix technologiques et les évolutions informatiques.

L'administration a présenté les efforts en cours pour moderniser les outils, notamment par des projets de réécriture d'applications critiques et une sensibilisation accrue aux cyberrisques.

Journées européennes du patrimoine (JEP) 2024

Concernant la participation des agents volontaires à l'organisation des JEP sur le site de Varenne, **FO Agriculture** fait état d'un retard conséquent sur leur indemnisation ou leur récupération. Le bureau du cabinet et la délégation de soutien aux services (DSS) en convient, indiquant que ce retard provient de la gestion des jours des jeux olympiques et paralympiques (JOP) et JEP cette même année 2024. Tout est mis en œuvre pour une régularisation prochaine.

RIALTO et charte des temps

Une révision du RIALTO et de la charte des temps est prévue en 2025.

Sobriété énergétique et mobilités douces

FO Agriculture demande des précisions sur ces points, notamment la mise à disposition de vélos électriques sur les différents sites. L'administration répond que ces sujets sont détaillés dans des GT dédiés, que le remplacement progressif de toutes les anciennes huisseries se poursuit, que des systèmes intelligents d'éclairage sont mis en place sur les différents sites, que les audits des chauffages ont été réalisés pour partie et programmés pour les restants, et que des vélos électriques sont à disposition sur chaque site. Sur ce dernier aspect, une réflexion est en cours pour en faciliter l'accès.

L'équipe **FO Agriculture**



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr



Annexe : Déclaration liminaire de **FO Agriculture** au CSA AC du 18 décembre 2024

« Madame la présidente,

FO Agriculture souhaite attirer votre attention sur un seul point, celui du dialogue social au sein de l'administration centrale, auquel toute la communauté de travail est attachée.

Depuis les dernières élections professionnelles, ce CSA-AC a remplacé l'ensemble des CTS des différentes DAC du MASAF ainsi que le CT-AC. D'où une inquiétude légitime des agents, mais notre administration a affiché la volonté que l'ensemble des sujets, dont plusieurs relevaient de l'organisation interne des différentes DAC, continuent à être traités dans leur intégralité et avec la même qualité des échanges. Or mécaniquement le temps consacré au dialogue social s'est réduit considérablement en 2023 comme en 2024. À titre d'exemple, seuls 3 CSA-AC ont été organisés en 2024, pour lesquels l'ordre du jour exhaustif est le suivant, outre la validation des PV des CSA-AC ainsi que les projets de décision portant organisation des DAC du MASAF :

- bilan d'activité RH de l'AC ;
- présentation du baromètre social ;
- adoption du RIALTO de l'AC pendant les JOP et JPP ;
- plan de continuité du MASAF.

Cette courte liste pour l'ensemble de l'année 2024 parle d'elle-même. Nous nous réunissons donc peu pour traiter peu de sujets. En fait l'essentiel des sujets importants pour la communauté de travail sont proposés par les OS dans les points divers, mais dans un temps réduit en fin de réunion.

FO Agriculture fait donc le constat d'un manque d'ambition et de concrétisation d'une volonté partagée de dialogue social entre administration et OS.

La période de Noël approchant, **FO Agriculture** émet le vœu que l'année 2025 ainsi que les suivantes permettent un dialogue social à la hauteur des enjeux et au bénéfice de l'ensemble des 2 000 agents de l'administration centrale, tant en quantité qu'en qualité.

FO Agriculture vous remercie pour votre attention. »